

## Sophie Allard nommée maire suppléante de Brossard

**Brossard, le 20 février 2019** – Lors de l'assemblée publique du 19 février dernier, le conseil municipal de Brossard a désigné Madame Sophie Allard, conseillère municipale (secteur S), pour agir à titre de mairesse suppléante. Cette nomination entre en vigueur le 20 février 2019, et ce, pour une durée indéterminée.

Madame Allard possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l'impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge. À ce titre, Madame Allard pourrait être appelée à soumettre à ses collègues toutes informations et suggestions relatives au bien-être et au progrès de la communauté brossardoise pour adoption par le conseil, des règlements, résolutions, obligations ou contrats octroyés par la Ville. De plus, elle pourrait s'assurer que les dispositions contenues aux règlements soient fidèlement et impartialement mises à exécution.

Enfin, mentionnons que Madame Allard pourrait également être appelée à maintenir l'ordre et le décorum en présidant une séance du conseil de Ville ou à adresser la parole aux membres d'organismes lors d'événements spéciaux.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d'avoir en tout temps un maire suppléant.



**Bas de vignette** : Lors de l'assemblée publique du 13 novembre dernier, le conseil municipal de Brossard a désigné Madame Sophie Allard, conseillère municipale (secteur S), pour agir à titre de mairesse suppléante à compter du 20 février, et ce, pour une durée indéterminée.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311